



Déclaration préalable au CSA local du Siège du 25 octobre 2024

Mesdames de la direction,
Cher(e)s Collègues,

L'ordre du jour de ce CSA local porte essentiellement sur des sujets liés à des évolutions d'organisation. DDEV, DSIN, DJEF, DRHM, DCOM, vous présentez des projets qui concernent bon nombre de directions et pour lesquels les personnels devront, encore une fois, s'adapter au changement.

Parmi ces sujets, vous nous consultez aujourd'hui sur **le projet de regroupement de la gestion des péages au sein de la DDEV**. Lors du CSA local du 26 avril dernier, la directrice adjointe de la DDEV nous avait fait part des réflexions en cours, dont les termes ont été retranscrits à travers votre PV d'instance et que nous nous permettons de vous remettre en mémoire :

« L'idée est dans un 1^{er} temps de regrouper, au 1^{er} janvier 2025, les collaborateurs du CGN en charge des péages de marchandises et ceux du Centre National de Péages plaisance sous un même service avec les mêmes missions à effectif constant.

Dans un second temps, l'objectif est d'étendre les missions de la division à la reprise de la facturation des services électricité et eau de « Borne&eau » au 1^{er} janvier 2026, en concertation avec la DT Nord – Pas-de-Calais et la DT Bassin de la Seine en charge de cette mission actuellement. L'objectif est de regrouper et centraliser l'ensemble des services payants aux usagers. »

A cette occasion, la directrice adjointe de la DDEV avait précisé qu'une information serait faite en CSA local puis une consultation serait organisée dans le courant du 2nd semestre 2024.

Rappelons que les élus avaient découvert ce sujet lors de cette réunion du 26 avril et qu'aucun document ne leur avait été adressé en amont du CSAL. Aussi, nous comptons sur l'organisation d'un point d'information plus complet pour entamer les discussions et remonter nos observations comme à notre habitude.

Nous constatons aujourd'hui que vous avez fait le choix de nous consulter directement sur ce sujet, sans même avoir organisé ce point d'information sur lequel vous vous étiez engagés. Outre ce changement de calendrier, cela ne répond pas à la note de méthodologie relative à la conduite des projets de réorganisation, qui a été signée en début d'année par la directrice générale déléguée.

Nous avons toutefois pris connaissance du rapport de présentation que vous nous avez transmis dans le cadre de la réunion de ce jour et dans lequel vous proposez la création de cette nouvelle division, la DRUN – Division Relations Usagers Navigants. Nous pouvons dès à présent vous faire part d'un grand nombre de points encore non résolus qui confirment la nécessité d'améliorer la préparation de cette réorganisation en vue d'une consultation.

Au-delà du simple regroupement de la gestion opérationnelle que vous aviez évoqué lors du CSAL d'avril, nous constatons que bien d'autres missions sont venues alimenter cette nouvelle division. En effet, la DRUN devrait également assurer le pilotage de la gestion des éco-cartes de la CDNI ainsi que les relations avec les usagers en assurant les remontées des transporteurs auprès des services concernés. A compter de septembre 2025, elle prendra en charge le pilotage de l'organisation de la Commission Nationale des Usagers (CNU), puis, en 2026, la centralisation de la facturation des consommations d'eau et d'électricité via l'outil Borne & Eau.

Nous constatons que les réflexions ont fortement évolué depuis la pré-information présentée aux élus au printemps. Aussi, en notre qualité de représentants du personnel, nous avons pris l'attache des personnels concernés et force est de constater que ce projet d'organisation suscite encore aujourd'hui bon nombre d'interrogations de leur part. Nous vous proposons une liste non exhaustive de ces points :

- ✓ Quid de la modification des fiches de poste des personnels de l'ex-CGN qui sont impactés par cette nouvelle organisation ?
- ✓ Les personnels de l'ex-CGN feront-ils également de la gestion plaisance ? si oui, est ce que ces taches les concerneront tous ou seulement certains d'entre eux ?
- ✓ Concrètement, sur quel(s) poste(s) seront reportés les 50 % péages plaisance pris en charge actuellement par la chargée de gestion tourisme ? Selon quelle répartition en temps ?
- ✓ Qu'entendez-vous par compagnonnage technique dans l'accompagnement prévu sur les postes ? Par qui sera-t-il exercé, sous quelle forme, pour quels sujets ?
- ✓ Qui s'occupera de la gestion VELI ? Qui assurera le lien avec le service informatique pour les évolutions des applications VOYAGE et VELI ?
- ✓ Quels seront les impacts à venir sur les postes compte tenu de l'élargissement des missions de la CDNI ?
- ✓ Quel est le devenir du site géographique de St Quentin et du positionnement géographique des personnels ?
- ✓ Qui au sein de la DRUN sera chargé de mettre en œuvre les évolutions tarifaires et d'administrer les outils ?
- ✓ Qui au sein de la DRUN sera chargé de l'organisation de la CNU et de contribuer à la coordination entre CNU et les CLU ?
- ✓ Comment sera intégrée la notion de « relation avec les usagers » désormais sous le giron de la DRUN, compte tenu de la proximité actuelle des usagers avec bon nombre de personnels de la DDEV dans le cadre de leurs missions ?

- ✓ Quel est le devenir du poste de chargé de gestion péage plaisance basé à Rouen, aujourd'hui occupé par une salariée en arrêt maladie depuis 2 ans et remplacée par un CDD depuis plus d'1 an ? La direction envisage-t-elle d'ouvrir ce poste au recrutement ? Si oui, où sera-t-il localisé géographiquement ?
- ✓ Quid de l'instruction des demandes d'indemnisation de la DTBS, aujourd'hui gérées par le CGN alors que pour toutes les autres DT, elles assurent cette mission ?
- ✓ Comment comptez-vous gérer les interfaces entre la DTRM en charge du pilotage des éco comptes et la mise en œuvre pratique des paiements et de la création des comptes ? Est-ce que le lien fonctionnel a été délimité, expliqué et entériné entre ces divisions ?

Toutes ces interrogations sont issues des réflexions des agents concernés et ont été posées à leur hiérarchie en amont de cette instance. Pourtant, à l'heure d'être consultés, toutes ces questions des personnels devraient avoir des réponses, malheureusement, il n'en est rien !

A l'heure où la direction prône l'accompagnement au changement, force est de constater qu'il reste encore des marges de progression dans la conduite de ce projet d'organisation. Aussi, les élus **demandent la requalification du point portant sur la création de la DRUN en point d'information** afin de vous permettre à minima d'apporter aux personnels les réponses aux questions posées ci-dessus et de clarifier auprès d'eux, l'impact de cette réorganisation sur leur poste, notamment par la révision de l'ensemble des fiches de poste. Celles-ci doivent en effet refléter la réalité, définir le rôle de chacun et son périmètre d'intervention et cette mise à jour ne doit pas se limiter aux 4 fiches de poste les plus impactées substantiellement.

Vous pourrez également mettre à profit ce temps pour informer les personnels des éventuels dispositifs d'accompagnement RH et financier dont ils pourront bénéficier. A titre d'exemple, il n'est pas convenable que les représentants du personnel découvrent, à travers votre rapport de présentation, les actions de formation individuelles mises en place dans le cadre d'un accompagnement avant même que les principaux concernés en soient informés.

*

* *

Nous ne nous attarderons pas sur le contenu des autres projets d'organisation que vous nous présenterez au cours de cette réunion et pour lesquels nous interviendrons en temps voulu.

Toutefois, nous souhaitons d'ores et déjà avoir une clarification sur les trois sujets suivants :

- Le point d'information portant sur un ajustement d'organisation au sein de la DSIN, qui prévoit la création d'un poste de responsable du domaine opérationnel, nous est-il soumis aujourd'hui en vue d'une prochaine consultation ?
- De même, le point d'information portant sur l'organisation envisagée de la division des opérations au sein de la DJEF/Service comptable nous est-il présenté préalablement à une prochaine consultation ?

- Enfin, le point d'information portant sur l'évolution de l'organisation de la direction de la communication, nous est-il présenté préalablement à une prochaine consultation ?

Si tel est le cas, c'est parfait et conforme à la méthodologie validée par la DGD. Dans le cas contraire, nous avons un problème qu'il convient de clarifier avant l'ouverture officielle de cette séance.

Nous vous remercions pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter notamment dans l'organisation de cet ordre du jour.

Les élus CFDT-VNF
au CSA du siège